

LES GITES D'ETAPES

Commune de Dogani-Béré

Embel, koussi ; Pélia ; Agalou ; Dam ; Sadia

Dandoli

Au sud de Tognon (Baguilé) et à l'est de Tognon (Banagua Tai)

Pèlou

Dondè

Gomo-Gomo (ouest de Pèlou)

Doucombo

Dagnèrè Bèda entre Songho et Yadjì Balarè

Dagnèrè Bé'i entre Sabèrè Guèlèmo et Doucombo

Sabèrè Guèlèmo (est de Bogolo)

Yamè Sipobè (est de sabèrè Guèlèmo)

Kakawel (est de Songho)

Kendé

Tagada à l'est de Kendé

Barassara

Ladè Gnimina

Tagnou

Ladè Fagnadougou

Kadial Pobby

Kouna

Tous à l'ouest de Ouo

Constat

Les gîtes d'étapes sont concentrés dans la partie ouest et nord du cercle. La partie centre et la partie est font l'objet d'une forte pression démographique. Ce sont les petits ruminants qui sont élevés. Les gîtes n'existent pas à ce niveau.

- Bankass

LES GITES D'ETAPE

Commune de Bankass

Barey

Pour les communes de Baye, Dimbal habbè, Kani-Komolé, Sokoura, Soubala, Koulogo

Habbè, Diallassagou,

Tori il n'y a pas de gîtes d'étape.

Commune de Ségué

SounfounouDiomboro

Commune de Ouenkoro

Péguéré ; Sirakélé ; Biidi ; Sankoro ; Koroni ; Dourel

Constat

Le nombre de gîtes d'étapes est presque insignifiant. Les conditions au niveau de ces gîtes ne sont pas réunies. Les mares servant pour l'abreuvement sont presque comblées et ne retiennent pas l'eau longtemps et tarissent avec l'arrêt des pluies. Les agriculteurs grignotent chaque année les abords immédiats des gîtes en faisant souvent des haies mortes. Pour la plupart de ces gîtes le couvert herbacé est très faible, de même que la superficie réservée à cette activité.

Djenné

Les gîtes d'étape :

cercle	commune	gîte d'étape	observations
DJENNE	Femoye	Kounti- peulh, Dorobougou, Koumaga peulh et la mare de kogué.	Elles sont sur la piste pastorale qui va de Dorobougou à Soumabambara en passant par Koumaga se confondant à la piste principale sofara -djénné
	Ouro-Ali	Seïgana- Nami	Sur axe yentela- Senossa-Ouro-Egoudou-yébé
		Tchiakoye, weraka, Doundéré, N'gomoye, , Koloye, Tonga	Sur axe yébé -Ouro-Egougou- wono-wereka-koloye- Toun.
		Saka, Passounté, Koloye, Nawel -Djarani, yonga	Sur axe gomnokoubeye-Senossa-koloye- yongha
	Dérrary	Soma-bambara, lanaoué	Sur axe souma-bambara-lanaoué se confondant à la piste principale sofara-lanaoué
	Kéwa	Djougouni, kouakourou, pora, Nantinoré, korgo- Bougadari	
	Djenné	Bamana, Wélingara sud Korokouby, houté, Niala et Ballé-Séïna, Djissimafary, Wangaradaga Ouro-diadié, kanirké, bouroudè, Seytin, Pérou	Au bord de la rivière, Ces deux gites d'étapes sont situées entre Maoundé Balangol et la grande route du sanary. Cette gite est située après le marigot de Dioboro .
	Dandougou Fakala	Konio, Touara, Sirabougou	(entre Sirabougou et Noïna).
	Pondori	Namy, Kombitel, Matonopa, Siéty, Noïna	
	Niasanari	Kéké, Djibougou, Kolla	
	Néma Badenya Kafo	Kobitel Komitela Ziminicounkari Kéimbé Diamougara	Yébé Mougna Mougna Tabata Sounga

	Fakala	Bokro	
	Madiama	Nérékoro, la mare de tayé et le bord du fleuve.	
	Togué Mourrari	Tossa, Gossiri, Mankamé Mankadjè, Mourrah, kolotodji, sirki, Moutou wédiéré, Loubirdé-bali, korité Moma	

Les zones de transhumance, gîtes d'étapes du cercle de Douentza

Communes	Zones de transhumance	Gîtes d'étapes
Mondoro	Senomondoro entre Yirma au sud et Toulewendou au nord en allant vers l'Est jusqu'à la frontière avec la commune de Gossi Zone boisée (ferro) bande frontalière avec le Burkina Faso qui va de Dioulouna à l'Ouest à Soum à l'Est Zone boisée (ferro) entre Dougoussa et Wandéabbéré	Boullikesi, Gasselkaye, Gassel HamaDiri, Tilamdjata, Petohakiya, Korodollou, Tintarakata, Tiloki, Warawara, Koubo, Petedassa, Ngassoye, Mougounkana, Sarédina, Kobou, Touribioul, Fetonelbi, Yirma, Ourodjam, Isseye, Amadollé
Hairé	Ferro au Nord allant de Amadolé à TandiDiamaga et la bande nord qui va de Nokara en direction de Dourgama Senomango de Petegoudou en direction de Edal et jusqu'au P17 à l'Est et Lenga au Nord.	Bado, Gai, Goumpol, Seno Singama, Dourgama, Simby, Tiledamba, Youna
Hombori	Zone Sud-ouest et Ouest de Garmi Sud de Boumbanki et allant vers Goilel Zone de dunes allant du nord de Hombori ; l'Est et le Nord de Béria en direction de la mare de Agoufou Zone entre la terre salée de Alkiri et Kigna	Nessouma, Tondibango, Dimamou, Béria, Owandé, Fetonotti, Garmi, Goilel, Daribangui, Kigna, Massa, Koboudossou, Alkari, Darawal, Dakakouko
Korarou	Zone comprise entre la ligne allant de Dianbannamouda à Ibirzaz à l'Ouest et Idourfan au Nord-est.	Tiofol, Diolol
Débéré	Brousse tigrée au nord des villages de Sampia et Débéré et la zone Tasso, Tintadeini, Adiakoye à Ouest	Tintadeini, Tasso, Tangou, Tami,
Dianweli	Pas de zone de transhumance	Pas de gîte d'étape
Koubéwel-koundia		
Douentza urbaine		
Tédjé		
Pétaka		
Kerena	Zone Est de Douma et Sud de Bouladji en allant vers Toula	Jabberou
Dallah	Zone autour de Bilel Paté allant de Senobéné, Petoyetiamè, Yalé jusqu'à Petégoudou à la limite avec la commune de Hairé à l'Est, celle de Dinangourou au Sud-Est et Oroldekebbe(Diougani) au Sud. Ferro au nord de Dionki, Kourminkorou, Dadiem, est de Nani et Sud de Torobani et Sigouri.	Ferro au Sud de Bouladji et de Tebby, et à l'Est de Douma
Dangol-Boré	Forêt du Kelka et principalement entre Ndoukoye, Amba,	Koira, Doumbara, Ngimignama, Adioubata, Manko, Amba, Batouma,

	Batouma	Songadji, Youna
Djaptodji	Pâturages dunaires de l'Est du territoire communal entre les lignes : Orewendou-Kanioumé en direction du Karwassa Orenwendou-Zoubouloutane Sidibé-Kersani en direction du Karwassa	Oréwendou, Tintadeini, Mondo, Tingassan,
Gandamia	Zone autour de Innani, de Tinhabou en partant vers Ouro Hama Allaye au Sud-Ouest	Innani, Tinaborom, Gaba, Goura

Le cercle combine deux types de zones de transhumances : Une première composé des pâturages dunaires et une seconde des pâturages se trouvant dans les plaines humides et souvent de brousse de tigrée. Les communes de transhumance sont principalement celles de Mondoro, Hombori, Haitré, Djaptodji, Dallah, ensuite viennent celles les communes de Gandamia, Dangol-Boré, Débééré, Korarou, Kéréna. Par contre celles de Dianwely, Koubéwel-koundia, Douentza urbaine et Pétaka ne se prêtent pas à cela pour des raisons d'occupation presque totale de l'espace par les cultures ou parceque les conditions agroécologiques ne favorisent le développement de la végétation utile à l'alimentation des animaux (Tédjé).

Les zones de transhumance, gîtes d'étapes du cercle de Koro

Communes	Zones de transhumance	Gîtes d'étapes	
Dougouténé I	Sud de la commune à la zone frontalière avec la commune de Koro, Forêt classée (Samori)	Mouyahoda, Windékatoli, Peteldjiga, Tagari, Argéné, Knama peul, Tombogina	
Dougouténé II	Pas de zones de transhumance	Andiama	
Pel maoundé		Pas de gîtes d'étapes	
Bamba			
Kassa			
Koporokendié Na			
Bondo			
Kassa			
Koporopen			Guéourou peul, Samari peul
Youdiou			Youdiou peul
Madougou			Pourali, Madougou peul, Gangarabourou, Binagama, Karakindé, Bambou
Diankabou	Est des villages de Gondoogourou (SenoGondo) jusque vers Banguel au nord	Diankabou, Anakila, Tancoulé, Okoyéri peul, Gondoogorou, Guimba, Tolodié, Noufa, Wairé	

	Est de Yehi en direction du nord de Koba Lettougawo (dune de l'est), Gorgawo(dune de l'ouest) de Diankabou et Anakila	
Dioungani	Frontière du Burkina faso: Zone de Wairéà l'est, Tiallougol à l'ouest, qui remonte au nord; bande frontalière entre Bondo et Dioungani en allant vers Keri et Gondoum et Tolodié Frontière avec le Burkina Faso vers Hokoliré, Senodabara, Mbooggal Dorè, Senodiri et vers Tolodié et Yéhi	Tiallougol, Goundoum, Mbayeriwol, Peta, Dounapen, kamagara, Dianwely, Yéhi, senodiri, Sobangouma, Aldouma, Gasselpeta, Diounagani
Koro	Sud de Koro: Bourgol Nord-est de la commune le long de la frontière avec Bondo : Tiallougol Samba Sud de la commune : Forêt de Ségué	Simbouro, Dimna, Tomotogoro
Dinangourou	Senomango au nord de Douari, Koba Bessoum, Zone de Toummoutou, Ndollou et Ndaya (est de Yerembourou)	Bessoum, Kokalia, Goundam, Ouagani, Sari, Petedawa, Tiallougawa, Sagaranbourou, Djiggorou, Ndaya, Toumoutou, Seguebourou
Yoro	Karal Gawbé, Sud de Kindi, et vers la frontière avec le Burkina Faso, Bodol, Tiallougawa	Koutaga, Karagawbé

Le cercle se caractérise par deux aspects fondamentaux :

1) Un ensemble de communes (DougouténéII, Madougou, Youdiou, Kassa, Koporokendié, Bamba, Pelmaoundé) qui n'ont pas de zones de transhumance mais par contre où les passages d'animaux sont bien connus.

2) un groupe de communes qui ont assez d'espace souvent impropre aux cultures où par manque d'eau en permanence constituent les pâturages d'hivernage pour le cheptel du cercle et des cercles de Bankass, Bandiagara, Douentza et du Burkina Faso.

Les gîtes d'étapes sont présents sauf dans les communes de Pelmaoundé, Bamba, Kassa et KoporokendieNa.

Les zones de transhumance et les gîtes d'étapes sont gérés par les populations locales.

L'Etat des pâturages est bon dans les zones de transhumances du Senomango, passable dans le Ferro au Sud et à l'Est et mauvais sur les gîtes d'étapes où il n'y a que de maigres résidus de récolte.

Fiche vocabulaire

Jowro : Personne reconnue coutumièrement par sa localité comme étant propriétaire d'une ou de plusieurs zones de pâturage (constitué de bourgou)

Bourgou : (nom vernaculaire peul) d'une herbe (*Echinocloa stagnina*) et de zone

Windè : campement au niveau des zones de pâturage occupé par les éleveurs et leurs troupeaux.

Harima : c'est un windè réservé uniquement aux petits troupeaux laitiers 'Bendi' du village.

Bourtol (singulier) Bourti (pluriel) (nom vernaculaire peul) : désigne les pistes de passage réservées aux animaux pour des fins de déplacement d'un point de pâturage à un autre. Elle peut être utilisée soit pour la transhumance soit pour la commercialisation des animaux

Yamè (nom vernaculaire peul) : Cour d'eau généralement est alimenté par les eaux de pluies.

Mayel (nom vernaculaire peul) : diminutif de mayo qui peut être un bras du fleuve ou un marigot

Mayo : Fleuve

Chenal : Aménagement sous forme de canal servant à desservir ou à inonder une superficie donnée

Impluvium : Trou creusés pour conserver l'eau de pluie pour la consommation humaine et l'abreuvement des animaux

Emprunt : Trou découlant de l'exploitation des carrières lors des grands travaux.